

Besançon, le 30 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Procès amiante :

le CHU de Besançon fait appel d'un jugement en demi-teinte

En relaxant le CHU sur une partie des faits qui lui étaient reprochés et en le condamnant sur certains autres, le jugement rendu le mercredi 30 novembre 2016 par le tribunal correctionnel de Besançon est un jugement ambigu.

A l'examen du délibéré, le CHU a décidé de faire appel de sa condamnation afin de clarifier la situation.

L'établissement rappelle qu'il s'est engagé depuis 2009 dans un chantier d'ampleur de désamiantage et de mise aux normes. Sa détermination à mener à bien cette opération dans les meilleures conditions est intacte.

Contact presse

Valérie Lagier, chargée de communication

Tél : 03 81 21 86 61 – vlagier@chu-besancon.fr